VILLE DE SAUVE

Place Sivel 30610 - SAUVE

FICHE DE PRE-INSCRIPTION ECOLE FLORIAN 2022-2023



Date:

Fiche à remplir et à retourner au secrétariat de Mairie ou par mail : mairie.sauve@wanadoo.fr

<u>'ENFANT :</u>				
om :				
ate de naissance :dresse complète :				
enfant réside : □ chez les parents □	I chez le père □ chez la mèi	e □ garde alternée	☐ chez ses tuteurs	
asse prévue à la rentrée scolaire : I titre informatif, utiliserez-vous les accueils	·	e section □ Grande s rderie matin □ ca	ection ntine □ garderie soir	
A FAMILLE : tuation de famille des parents : □ mariés	□ pacsés □ vie marita	le □ divorcés □ sépa	rés □ veuf	
Nère (ou Représentant légal)	Père			
utorité parentale : Oui 🔲 Non 🛚		Autorité parentale : Oui □ Non □		
om de jeune fille :	-			
om marital:	Nom mai	ital:		
rénom :				
ate de naissance :		aissance:		
eu de naissance :				
rofession:		n :		
dresse (si différente de celle de l'enfant) :			l'enfant) :	
° de téléphone domicile :				
° tél. portable		N° de téléphone domicile :		
•	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	N° de tél. professionnel :		
° de tél. professionnel : ourriel		Courriel		
om et adresse de l'assistante maternelle (l	e cas échéant) :			
A FRATRIE : ombre de frères et sœurs :				
écisez Prénom, Nom (si différent), année d	e naissance et école fréquentée	· :		
NOM - Prénom	Année de naissan		Ecole fréquentée	
	, innee we maissum		_30.0 044011600	

PIECES A JOINDRE AU VERSO

Signature:

LISTE DES DOCUMENTS ORIGINAUX A JOINDRE IMPERATIVEMENT :

☐ Un justificatif de domicile daté de moins de 3 mois (facture de téléphonie mobile exclue)
☐ Le carnet de santé de l'enfant
☐ Le livret de famille
☐ Certificat de radiation si l'enfant est déjà scolarisé dans une école extérieure à la commune
☐ En cas de domicile différent des parents, joindre un justificatif fixant la résidence principale de l'enfant
en l'absence dejugement d'un Tribunal ou à défaut de jugement d'un Tribunal, une attestation sur
l'honneur précisant la résidence principale de l'enfant
☐ Dérogation scolaire, si vous ne résidez pas à Sauve (à demander auprès de votre mairie)